

Communiqué n° 2010-14 du 7 décembre 2010 relatif à la liste des jours chômés et payés pour l'année 2011

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Autre texte réglementaire
<i>Date du texte</i>	7 décembre 2010
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 17 décembre 2010 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Public - Général ; Conditions de travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/autre-texte-reglementaire/2010/12-07-2010-14@2010.12.18>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

- le Jour de l'An Samedi 1er janvier 2011
- le jour de la Sainte Dévote Jeudi 27 janvier 2011
- le Lundi de Pâques Lundi 25 avril 2011
- le jour de la Fête du Travail Dimanche 1er mai 2011 reporté au Lundi 2 mai 2011
- le jour de l'Ascension Jeudi 2 juin 2011
- le lundi de Pentecôte Lundi 13 juin 2011
- le jour de la Fête Dieu Jeudi 23 juin 2011
- le jour de l'Assomption Lundi 15 août 2011
- le jour de la Toussaint Mardi 1er novembre 2011
- le jour de la Fête de S.A.S. le Prince Souverain Samedi 19 novembre 2011
- le jour de l'Immaculée Conception Jeudi 8 décembre 2011
- le jour de Noël Dimanche 25 décembre 2011 reporté au Lundi 26 décembre 2011.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Pour l'année 2012 : Voir le communiqué n° 2011-04 du 22 novembre 2011. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 17 décembre 2010
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7995>